



CRÉATION DE ZONES HUMIDES

COMPENSATION ÉCOLOGIQUE DE LA ROUGE-EAU (A16)

PROBLÉMATIQUE ET OBJECTIFS

- Construction de l'autoroute A16 et de la jonction de Bassecourt
- Disparition de plusieurs zones de reproduction des batraciens
- Parcelle d'environ 1 ha
- Aménagement de mares temporaires, étang permanent, prairie humide, zones pionnières et haies basses épineuses

DESCRIPTION DES TRAVAUX

- Décapage de l'horizon A
- Terrassement zone humide, étang et mares
- Système d'étanchéité pour l'étang principal
- Végétalisation du secteur: hélophytes (plantes semi-aquatiques) et ensemencement d'un mélange grainier spécial pour zone humide

NATURE DES PRESTATIONS BIOTEC

- Elaboration de l'avant-projet et du projet d'ouvrage
- élaboration des plans de terrassement et d'aménagement végétal pour l'exécution
- Mise en soumission des travaux
- Direction locale des travaux
- Suivi de l'entretien durant les 3 ans de garantie

EXÉCUTION DES TRAVAUX

2007 - 2008

MONTANT DES TRAVAUX

200'000 CHF

MAÎTRE D'OUVRAGE

Service des infrastructures
section des constructions routières (JU)



- ① Etat initial, champ de maïs
- ② Terrassement des nouvelles structures d'habitat
- ③ Détail d'une mare temporaire
- ④ Etat aménagé, 2 ans après travaux

